

## Compte Rendu de Séance

Du Vendredi 10 Décembre 2021

L'an 2021, le 10 décembre 2021 à 20h00, Le Conseil Municipal de la Commune de Farges-En-Septaine dûment convoqué, s'est réuni en la salle des Conseils à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Alain JAUBERT. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux par voie électronique le 06 décembre 2021. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 06 décembre 2021.

**Présents :** Alain JAUBERT, Hervé POLICARD, Martine GOUDIN, Frédérique LHERON, Cécile GILBERT, Sandrine COSSART, Mickaël ALLEGAERT, Pierrick DANGERS (arrivé à 20h55)

**Absents :** Lucien RELIEU, Liliane COQUIL, Jacques POURNIN, Marielle DREYFUS, Nicolas LECOMTE

**Pouvoirs :** M. POURNIN donne pouvoir à M. POLICARD  
Mme DREYFUS donne pouvoir à Mme GOUDIN  
M. LECOMTE donne pouvoir à M. JAUBERT

**Secrétaire de séance :** Martine GOUDIN

*Séance ouverte à 20h15*

- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 18 Octobre 2021.

|   |
|---|
| <b>2021-12-001 Motion relative au maintien des soins par le Centre Hospitalier Jacques Cœur</b> |
|---|

Vu les annonces formulées dans le cadre du Ségur de la santé,

Vu le vœu du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Jacques Cœur de Bourges relatif à la démographie des urgentistes sur le département du Cher,

Vu la désertification médicale du département en hospitalier et en professionnel de ville, ainsi qu'en personnel soignant dans son ensemble,

Vu l'insuffisance des capacités d'accueil des patients dans le fonctionnement quotidien et l'impossibilité de les maintenir en milieu sécurisé dans des conditions de qualité et de considération humaine, au niveau du Centre Hospitalier,

Vu le manque flagrant de tous les professionnels : urgentiste, anesthésiste et équipes soignantes dont infirmières et aides-soignantes,

Vu l'absence d'unité suffisante de dialyse, de soins palliatifs, de réanimation,

Vu le vieillissement de la population dont une partie est captive, pouvant difficilement se déplacer  
Considérant les conséquences de la mise en place du numerus clausus sur les formations professionnelles et malgré les orientations d'ouverture dont les effets hypothétiques ne seront appréciés que dans 10 à 15 ans, selon les spécialités,

Considérant la défaillance (du fait du manque de professionnels et du nombre de lits) d'accès pour tous à une prise en charge localement, cause d'une inégalité des chances pour chacun,

Considérant l'impossibilité pour certains de bénéficier de soins localement, obligeant les transferts hors département,

Considérant l'insuffisance du maillage sur l'ensemble du territoire,

Considérant l'aggravation de cette situation inacceptable mettant en danger la vie de nos concitoyens en état de besoin, dans le quotidien, et encore plus en période de tension de pandémie,

**Commune de FARGES-EN-SEPTAINE**

Le Conseil Municipal de FARGES EN SEPTAINE demande aux autorités gouvernementales et aux autorités de santé :

- La garantie d'accès permanent aux soins urgents de qualité et à leur suivi, ainsi qu'aux différentes spécialités sur place, aujourd'hui insuffisamment dimensionnées,
- La mise en œuvre d'un plan régional de formation et d'installation des professionnels (urgentiste, anesthésiste, néphrologue et équipes soignantes dans leur ensemble) en fonction des besoins de la population et non sur décision administrative
- L'augmentation très significative des professionnels et de leur formation, pour notre département et notre région
- Le renforcement des plateaux techniques, très rapidement, type unité de dialyse, soins palliatifs... et du nombre de lits,
- La mise en place d'une concertation des élus et des professionnels effective au niveau régional et ce rapidement,
- La mise en place d'une première année de médecine sur Bourges, témoin d'une volonté de sensibilisation à l'ancrage des vocations médicales locales
- Le renforcement des moyens pour les hôpitaux périphériques, pour faire face à des formations validantes pour nos professionnels de santé.

**2021-12-002 PLAN DE FINANCEMENT DE LA HALLE**

Il est proposé par Monsieur le Maire :

- de solliciter une subvention auprès du PETR Centre-Cher dans le cadre du programme européen LEADER 2014/2020 du GAL Pays de Bourges pour la réalisation du projet.
- D'autoriser le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents au projet.

| Dépenses                  |                     | Recettes et Cofinancements |                     |
|---------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|
| Terrassement – Fondations | 11 830,00 €         | Subvention auprès du PETR  |                     |
| Halle bois                | 64 739,00 €         | Centre-Cher ;              |                     |
| Dalle 15cm pour véhicules | 11 970,00 €         | Programme LEADER 80 %      | 70 831,60 €         |
|                           |                     | Fonds propres communes     | 17 707,90 €         |
| <b>Total H.T.</b>         | <b>88 539,50 €</b>  | <b>Total H.T.</b>          | <b>88 539,50 €</b>  |
|                           |                     |                            |                     |
| T.V.A                     | 17 707,90 €         | Fonds propres commune      | 17 707,90 €         |
| <b>Total H.T.</b>         | <b>106 247,40 €</b> | <b>Total T.T.C</b>         | <b>106 247,40 €</b> |

Le Conseil Municipal **DECIDE** : de valider ce projet et autorise le Maire :

- à solliciter une subvention dans le cadre du programme LEADER
- à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents au projet.

**2021-12-003 PLAN DE FINANCEMENT RENOVATION ENERGETIQUE \_ MAIRIE**

Le Maire rappelle le plan de financement initial prévu selon la Délibération 2021-39 du 18/10/2021. Monsieur Alain JAUBERT énonce les différents éléments complémentaires demandés par les instances.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement pour les travaux de rénovation thermiques suivant ;

Avec la demande de subvention au titre de la DETR et/ou DSIL.

| DEPENSES             |                    | RECETTES                              |                    |
|----------------------|--------------------|---------------------------------------|--------------------|
| Travaux prévus       | Montant HT         | Subventions                           |                    |
| Huisseries           | 25 089,80 €        | DETR et/ou DSIL<br>(80 % du total HT) | 30 028,12 €        |
| Chauffage réversible | 11 849,75 €        | Commune                               | 15 014,06 €        |
| Etude Thermique      | 125,00 €           |                                       |                    |
| <b>Total HT</b>      | <b>37 535,15 €</b> |                                       |                    |
| Tva 20 %             | 7 507,03 €         |                                       |                    |
|                      |                    |                                       |                    |
| <b>Total TTC</b>     | <b>45 042,18 €</b> | <b>Total TTC</b>                      | <b>45 042,18 €</b> |

**2021-12-004 MISE A DISPOSITION DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE 04/35ème**

Le Maire expose la situation suivante,

Suite au recrutement de Madame LE BEL, comme secrétaire de mairie, il est proposé avec son accord de signer une convention de mise à disposition de cet agent pour la continuité de service sur la Commune de Raymond, jusqu'au recrutement de sa remplaçante et vote du budget 2022.

Après en avoir délibéré ce jour, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- La mise à disposition de Madame Maud LE BEL, Secrétaire de mairie de la Commune de Farges-en-Septaine à 35/35<sup>ème</sup> à effectuer 4 heures hebdomadaires pour la Commune de Raymond.

- Autorise Monsieur le Maire, ALAIN JAUBERT à signer ladite convention de Mise à Disposition entre la Commune de Farges-en-Septaine et la Commune de Raymond.

**2021-12-005 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Madame LE BEL remplace notre agent qui est en congé longue maladie au poste de secrétaire de mairie.

**2021-12-006 INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

Le Maire informe le conseil municipal que, par courrier du 15 novembre 2021, reçu en mairie le 16 novembre 2021, Mme Charlotte GAUTIER a démissionné de ses fonctions de Conseillère Municipale suite à un déménagement pour raisons professionnelles en Mayenne. Nous la remercions pour son investissement et travail au sein du conseil municipal.

Conformément à l'article 270 du code électoral, en sa qualité de suivant sur la liste « Farges notre village, pour l'avenir », il a été informé de son nouveau statut de Conseiller Municipal et lui demander de bien vouloir confirmer son accord. Le 24 novembre 2021, il a confirmé sa volonté de siéger à l'Assemblée délibérante.

**Commune de FARGES-EN-SEPTAINE**

Il convient de procéder à l'installation de ce nouveau Conseiller Municipal. Puis, le Tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Monsieur le Préfet informé de cette modification.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- PREND ACTE de l'installation de M Pierrick DANGERS, en qualité de Conseiller Municipal

|                           |
|---------------------------|
| <b>QUESTIONS DIVERSES</b> |
|---------------------------|

- Des relances sont arrivées pour des factures non réglées depuis août 2021

- Création de la COMMISSION PROJETS, pilotée par Hervé POLICARD, composée de six à huit membres avec la parité. Elle permettra le suivi des projets que sont :

- > la construction de la HALLE,
- > la rue des Lilas, Perdreaux, Rosiers,
- > l'étude de l'éclairage public suite aux propositions du SDE 18.
- > Rédaction d'un cahier des charges et des mises en concurrence des assurances.

- Commission VIE ASSOCIATIVE – ANIMATION. Madame Frédérique LHERON. L'animation Halloween a réuni 70 enfants qui ont participé au jeu de piste. Collaboration avec FESTI'FARGES. \_ Merci pour le brunch.

- Les décorations de Noël ont été installées le 27 novembre. Merci aux volontaires, aux conjoints des élus et agent.

- Mme LHERON nous propose un premier calendrier des manifestations 2022. Le téléthon a bien fonctionné et permet de récolter 1310 €.

- Commission ESPACES VERTS. Monsieur Mickaël ALLEGAERT nous fait un retour sur ces recherches sur les années de plantations des peupliers (1987) et leur nombre supposé qui était de 450 arbres. Discussion autour de notre agent en Service Civique.

Commission VOIRIE. Madame Cécile GILBERT nous informe que le puisard est en cours de réalisation rue des Merisiers. Les agents sont en train de réaliser le nettoyage des avaloirs et regards de la commune. Nous arrêtons l'utilisation du calcaire jaune qui est très salissant et collant. Nous avons fait le choix d'un sable rouge, moins salissant et surtout qui ne retient plus l'eau.

Commission ACTION – SOCIALE et COMMUNICATION. Madame Martine GOUDIN va réunir les deux commissions pour finaliser le journal avant de l'envoyer à l'impression.

Réflexion sur le repas des aînés de notre commune qui est prévu le 23 janvier au vu de l'évolution du Covid.

Retours de Madame COSSART. La directrice de l'école est ravie des décorations qui ont été posées à l'école et dans le village. L'algéco va être remplacé durant les vacances scolaires.

Remerciements de la Paroisse pour le chauffage qui a été de nouveau autorisé dans l'église après avis de conformité.

*Fin de séance 22h50*

Fait, le 31/01/2022

**La Secrétaire,**  
Martine GOUDIN

**Le Maire,**  
ALAIN JAUBERT